

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HESINGUE

séance du 8 juin 2026

Sous la présidence de M. Cédric SCHWIRLEY, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 4 juin 2026.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Loïc BLION, Robin BOHRER, Fabienne BOULIER, Clément CHEVREAU, Olivier FEUERMANN, Andrée GREDER, Véronique GROUX, Jumanuèla HASSLER, Claudia KUNTZELMANN, Teresa LOLL, Jacques MARCHAL, Stéphane MARTIN, Corinne PACK, Martin PETER, Laure-Line SEYRES, Adeline TUZET, Patrick VIOTTI, Philippe VOISIN

Absents excusés : Lisa KLEINMANN, Nathalie REIBEL, Yves SCHERTZER

Procurations :

Lisa KLEINMANN donne procuration à Laure-Line SEYRES

Nathalie REIBEL donne procuration à Stéphane MARTIN

Yves SCHERTZER donne procuration à Corinne PACK

Secrétaire de séance : Élodie MADAULE

Nombre de membres en fonction : 23

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 3

Nombre de suffrages exprimés : 23

Votes Pour : 23

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Publiée le 23 06 2026

Transmise au Représentant de l'État le 23 06 2026

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif pourra être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

2026 57 Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) du budget principal et des budgets annexes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

VU la délibération n° 2021 74 du 15 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Hésingue.

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe centre de santé.

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe service culturel

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

CONSIDÉRANT les éléments susvisés.

Le Conseil Municipal de Hésingue, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Hésingue

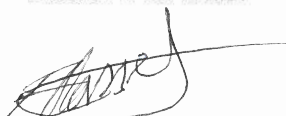
APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe centre de santé

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe service culturel

DONNE pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à Hésingue, le 23 juin 2026

Élodie MADAULE :


Secrétaire de séance

Cédric SCHWIRLEY :


Maire

